



**Chaire**  
d'études  
**socio-économiques**  
*de l'UQAM*

**POUR L'ABOLITION DES REER, CELI  
ET AUTRES ABRIS FISCAUX**

**AVRIL 2011**

**Léo-Paul Lauzon**, Doctorat en sciences de la gestion, M.B.A., C.A., C.M.A., Titulaire de la Chaire d'études socio-économiques et professeur au département des sciences comptables de l'Université du Québec à Montréal



**CHAIRE D'ÉTUDES SOCIO-ÉCONOMIQUES**

École des sciences de la gestion

Université du Québec à Montréal

315 Ste-Catherine est

R-4430

Montréal, Québec

H2X 3X2

Téléphone : (514) 987-3000 poste 7841#

Télécopieur : (514) 987-0345

Courriel : [cese@uqam.ca](mailto:cese@uqam.ca)

Site Internet : <http://www.cese.uqam.ca>

**Chaire d'études socio-économiques, avril 2011**

Toute reproduction de cette étude, en totalité ou en partie, est formellement interdite sans l'autorisation écrite de la Chaire d'études socio-économiques

## TABLES DES MATIÈRES

I. RÉPARTITION DES REVENUS AU CANADA ET COTISATIONS AU REER.....	page 4
I.I Une minorité de cotisants.....	page 4
I.II 66% des contribuables gagnent moins de 40 000\$ l'an au Canada et 53% moins de 30 000\$.....	page 5
I.III 65% des contribuables gagnent moins de 50 000\$ l'an au Canada.....	page 7
I.IV 5,4% des contribuables ont déclaré des revenus «fiscaux» de plus de 100 000\$ en 2007.....	page 8
II. FAUT ABOLIR LES REER ET SES SUCCÉDANÉS (LE NOUVEAU RVER, LE CELI ET LE RRI).....	page 9
III. PLUS DE REER POUR LES PONTES ET LES POTES.....	page 10
IV. L'APPEL DE DÉTRESSE DES BANQUES ET DES BONZES POUR ABOLIR LA LIMITE DU CONTRÔLE ÉTRANGER.....	page 12
V. L'APPEL DE DÉTRESSE DES BANQUES DE RESSUCITER LE REA MALGRÉ LA CRISE.....	page 13
VI. LE RÉGIME DE RETRAITE INDIVIDUEL (RRI).....	page 13
VII. LA CRÉATION D'UN AUTRE ABRI FISCAL : LE COMPTE D'ÉPARGNE LIBRE D'IMPÔT (CELI).....	page 14
VIII. LE REER-SANTÉ, C'EST POUR BIENTÔT.....	page 15
IX : CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS.....	page 15

# POUR L'ABOLITION DES REER, CELI ET AUTRES ABRIS FISCAUX

## I. RÉPARTITION DES REVENUS AU CANADA ET COTISATIONS AU REER

### I.I Une minorité de cotisants

En 2007 (dernière année disponible), selon les données fournies par l'Agence du revenu du Canada, seulement un contribuable Canadien sur quatre (25,6%) a cotisé à un Régime enregistré d'épargne-retraite (REER), soit 6 299 020 de contribuables sur un total de 24 600 590 de déclarations fiscales. Toujours en 2007, les 33,2 milliards\$ de cotisations versées à un REER par les Canadiens ont représenté 6% de la somme maximale à laquelle les déclarants avaient droit et la cotisation médiane de cette minorité d'individus (25,6%) fut de 2 780\$ alors que le montant maximal autorisé était de 19 000\$. En 2003, il y avait 350 milliards de dollars de droits de cotisation REER inutilisés (La Presse, 26 février 2005) au Canada, chiffre qui doit avoir presque doublé à la fin de 2010 suite à l'augmentation continue des plafonds qui étaient rendus à 22 000\$ en 2010.

#### Année fiscale 2007

Nombre total de déclarations fiscales	24 600 590
Nombre de cotisants à un REER	6 299 020
% de cotisants (6 299 020 / 24 600 590)	25,6 %
Cotisations totales à un REER en dollars	33,2 milliards \$
% de cotisations à un REER sur le total admissible en dollars	6%
Cotisation médiane d'un canadien sur quatre	2 780 \$

*Source : Agence du revenu du Canada*

## **I.II 66% des contribuables gagnent moins de 40 000\$ l'an au Canada et 53% moins de 30 000\$**

En 2007, il y avait, au Canada, 16 119 740 de contribuables sur 24 600 590 qui ont déclaré des revenus fiscaux totaux de moins de 40 000\$. C'est donc dire qu'au pays, 66% des contribuables gagnent moins de 40 000\$ l'an et ces gens n'ont généralement pas de capitaux pour compenser leurs revenus modestes et ne peuvent cotiser 22 000 \$ l'an dans un REER et 5 000\$ dans un CELI. Après, on feint de se surprendre des taux d'endettement records des Canadiens et du peu d'épargne. Comme l'a dit Sherry Cooper, économiste en chef de la Banque de Montréal : «Épargner, l'affaire des riches» (*La Presse*, 21 septembre 2009). Nos politiciens poussent plus loin l'hypocrisie en instaurant et en bonifiant plusieurs abris fiscaux dans le but d'encourager les Canadiens à épargner, alors que dans les faits, ces privilèges fiscaux servent principalement aux nantis à épargner davantage, financés qu'ils le sont par des fonds publics. C'est pareil pour les baisses d'impôts qui avantagent les riches. Comment peut-on épargner véritablement quand on gagne moins de 40 000\$ l'an, surtout si on est soutien de famille ? L'épargne passe par une meilleure répartition de la richesse et par des politiques fiscales redistributives. Comment peut-on vraiment cotiser à un REER, à un CELI (compte d'épargne libre d'impôt), à un REEE (régime enregistré d'épargne-études), à un REA (régime d'épargne actions), à un RRI (régime de retraite individuel), etc. lorsque l'on a des revenus annuels de moins de 40 000 ? Ceux qui gagnent moins de 40 000\$ l'an, ont effectué en 2007, des cotisations totales à un REER de 4,3 milliards de dollars soit 13% du total des cotisations (33,2 milliards\$) même s'ils représentent 66% de l'ensemble des contribuables canadiens (24 600 590).

En 2007, 1 862 150 individus sur 16 119 740 qui ont gagné moins de 40 000\$ ont cotisé à un REER, soit seulement 11,5% d'entre eux. Ceux qui ont déclaré des revenus fiscaux totaux de moins de 30 000\$, en 2007, ont été 995 360 à cotiser à un REER sur 13 063 080, soit seulement 7,6 % d'entre eux. Toujours en 2007, 13 063 080 ont affiché des revenus annuels de moins de 30 000\$ sur un total de 24 600 590 déclarations fiscales au Canada, soit 53% des individus. C'est donc dire que 53% des contribuables canadiens ont déclaré des revenus fiscaux de moins de 30 000\$ en 2007. Pour empirer leur situation financière déjà précaire, nos politiciens augmentent les taxes à la consommation et tarifient davantage plus de services publics tout en baissant les taux d'impôts sur le revenu des nantis et des compagnies, ajoutent d'autres abris fiscaux pour les pontifes et ferment les yeux sur l'évasion fiscale dans les paradis fiscaux qu'ils pratiquent allégrement.

Ceux qui ont gagné moins de 30 000\$ en 2007 ont effectué des cotisations totales à un REER pour un montant de 1,9 milliards de dollars, soit seulement 5,8 % des cotisations totales de 33,2 milliards de dollars, même s'ils constituent 53% de l'ensemble des contribuables canadiens au nombre de 24 600 590. Il est important de signaler que plusieurs des contribuables qui ont gagné moins de 30 000\$ en 2007 ne sont pas de véritables travailleurs et leurs gains fiscaux proviennent

principalement du fractionnement de revenu avec leur conjoint, pratique qui est autorisée par les gouvernements. À 30 000\$ de revenus annuels, on conviendra qu'en temps normal, il est quasi impossible d'épargner et d'investir dans des abris fiscaux comme les REER et les CELI.

Et voilà que dorénavant on va obliger les contribuables, qui n'ont pas les ressources financières nécessaires voulues, à contribuer seul à un nouveau régime volontaire d'épargne retraite (RVER) administré par les institutions financières privées, sans aucune participation des employeurs contrairement à plusieurs pays comme la Grande-Bretagne, les Pays-Bas, la Nouvelle-Zélande, l'Australie, la Norvège, la Suède, etc. Un régime volontaire qui, dans les faits, est obligatoire. Au lieu d'augmenter les pensions de vieillesse publiques, on instaure un nouvel impôt régressif à la classe moyenne pour qu'elle défraie elle-même sa pension de vieillesse alors qu'elle n'en a pas les moyens. Ils n'auront qu'à s'endetter davantage. Qu'on se le dise, le RVER, plus obligatoire que facultatif, est dans les faits un nouvel impôt public chargé à la population qui s'ajoute aux autres taxes annoncées (TVQ, électricité, scolarité, transport en commun, assurance-emploi, franchise santé, autoroutes et ponts, immatriculations, etc.) sans oublier l'ajout des nouveaux impôts et taxes imposés par les oligopoles privés découlant d'augmentations de prix injustifiés (aliments, essence, services bancaires, médicaments, prix des détaillants, etc.). On presse la classe moyenne comme des citrons, elle qui n'a malheureusement pas les moyens de se payer des lobbyistes.

### I.III 75% des contribuables gagnent moins de 50 000 \$ l'an au Canada

En 2007, au Canada, 75% des contribuables ont gagné moins de 50 000\$ soit, 18 449 400 individus sur un total de 24 600 590. Cette donnée laisse songeur sur la répartition équitable de la richesse au pays.

Si seulement 11,5% des contribuables canadiens avec des revenus inférieurs à 40 000 \$ ont cotisé à un REER en 2007, ils furent seulement 15% (2 806 000 de cotisants sur 18 449 400 gagnant moins de 50 000 \$ l'an) à cotiser à un REER, soit ceux qui, en 2007, ont déclaré des revenus fiscaux inférieurs à 50 000\$ l'an. La situation n'est guère plus reluisante. Ceux qui ont gagné moins de 50 000\$ en 2007 ont effectué pour 7.6 milliards de dollars de cotisations à un REER, soit 22,9% du total de 33,2 milliards\$ de cotisations, même s'ils représentent 75% de l'ensemble des contribuables canadiens (24 600 590).

#### **Année fiscale 2007 : Revenus inférieurs à 50 000 \$ et cotisations à un REER des contribuables gagnant moins de 50 000 \$ l'an**

**(Nombre total de déclarations au Canada : 24 600 590)**

<b>Cotisations à un REER (en milliards\$)</b>						
<b>Paliers de revenus</b>	<b>Nombre de contribuables</b>	<b>% du total de contribuables (24 600 590)</b>	<b>Nombre de cotisants</b>	<b>% qui ont cotisé</b>	<b>Montant cotisé en milliards \$</b>	<b>% du total des cotisations (33,2 milliards \$)</b>
Moins de 30 000 \$	13 063 080	53%	995 360	7,6% (sur 13 063 080)	1,9 \$	5,8 %
Moins de 40 000 \$	16 119 740	66%	1 862 150	11,5% (sur 16 119 740)	4,3 \$	13,0 %
Moins de 50 000 \$	18 449 400	75%	2 806 000	15,2% (sur 18 449 400)	7,6 \$	22,9 %

*Source : Agence du revenu du Canada*

#### I.IV 5,4% des contribuables ont déclaré des revenus « fiscaux » de plus de 100 000 \$ en 2007

Dans cette étude, nous retenons la notion de revenu fiscal qui est généralement, surtout pour les nantis, largement inférieur au revenu réel économique, qui lui englobe tous les revenus non imposés par le fisc, comme par exemple les gains sur les capitaux (la moitié des gains), les plus-value matérialisées, les options d'achat d'actions, les revenus accumulés dans la panoplie d'abris fiscaux et ceux détournés dans les paradis fiscaux. En plus, on parle de revenu fiscal « déclaré » par le contribuable en supposant qu'il les déclare tous.

#### Année fiscale 2007 : Revenus supérieurs à 100 000\$ et cotisations à un REER des contribuables gagnant plus de 100 000\$ l'an (Nombre total de déclarations au Canada : 24 600 590)

Paliers de revenus	Nombre de contribuables	% du total de contribuables (24 600 590)	Contributions à un REER (en milliards \$)			
			Nombre de cotisants	% qui ont cotisé	Montant cotisé en milliards\$	% du total des cotisations (33.2 milliards \$)
100 – 150 000\$	804 700	3,3%	543 140	67,5%	5,8\$	17,4%
150 – 250 000\$	325 140	1,3%	224 030	68,9%	3,5\$	10,5%
Plus de 250 000\$	<u>189 880</u>	<u>0,8%</u>	<u>129 150</u>	<u>68,0%</u>	<u>2,4\$</u>	<u>7,1%</u>
	<u>1 319 720</u>	<u>5,4%</u>	<u>896 320</u>	<u>68%</u>	<u>11,7\$</u>	<u>35%</u>

*Source : Agence du revenu du Canada*

Le 5% de contribuables canadiens gagnant plus de 100 000 \$ par année en revenus fiscaux ont accaparé 35% de toutes les cotisations à un REER en 2007, soit 11,7 milliards\$ sur 33,2 milliards\$, alors que ceux qui ont gagné 50 000\$ et moins en 2007 ont accaparé seulement 15% de toutes les cotisations annuelles à un REER même s'ils représentent 75% de tous les contribuables canadiens. Ça ne peut être plus limpide et la réponse à la question «À qui profite les REER?» se passe de commentaire. Les chiffres empiriques fournis en 2007 par l'Agence du revenu du Canada parlent d'eux-mêmes. Les REER, comme tous les autres abris fiscaux qui

coûtent des milliards de dollars chaque année en fonds publics (et cela n'est pas une illusion, c'est un fait), servent principalement à une minorité de riches. En période de crise où la classe moyenne et les démunis sont mis de façon exagérée à contribution par nos gouvernements, ces cadeaux fiscaux sont intenable. Il y a absence totale d'équité et cela se fait au détriment des générations actuelles et futures. Ces chiffres sous-estiment nettement les cotisations des riches effectuées dans un REER car ils omettent les contributions effectuées dans un RRI (Régime de retraite individuel) financé également par des fonds publics et qui s'apparente aux REER mais qui permet des cotisations largement supérieures aux 22 000\$ autorisés dans les REER. Le RRI s'adresse aux «mieux» nantis et malheureusement ni l'Agence du revenu du Canada, ni Statistique Canada et ni le Ministère des Finances ne compilent de statistiques sur ce fabuleux abri fiscal.

## **II. FAUT ABOLIR LES REER ET SES SUCCÉDANÉS (LE NOUVEAU RVER, LE CELI ET LE RRI)**

Aujourd'hui, les REER coûtent (en incluant les cotisations annuelles déductibles d'impôts, la non-imposition des revenus accumulés et l'imposition des retraits beaucoup plus tard mesurés en dollars actualisés) en fonds publics au moins 20 milliards \$ chaque année au fédéral et au moins 4 milliards \$ au Québec pour satisfaire une poignée de riches alors que nos services publics sont en lambeaux et que l'on taxe toujours plus la classe moyenne. Déjà, en 1991, l'ancien ministre libéral des finances, Paul Martin, avait signalé que les REER coûtaient à ce moment 15 milliards \$ l'an à Ottawa (*La Presse*, 19 octobre 1994). Imaginez, on parle de 1991!

En 1994, ce même Paul Martin, devenu par après premier ministre du Canada, pensait réduire les privilèges fiscaux accordés sur les REER (comme d'autres pays l'ont fait, entre autre la Nouvelle-Zélande) comme l'indique le titre de cet article de Gilles Gauthier paru dans *La Presse* du 19 octobre 1994 sous le titre de : "Ottawa vise les REER et les gains de jeu". Toutefois, Paul Martin a plutôt augmenté substantiellement les avantages fiscaux liés aux REER au bénéfice des institutions financières et de la caste supérieure. Qu'on se le dise, cette manière de faire de nos gouvernements vise à privatiser en douce les pensions de vieillesse au profit des institutions financières et des pachas. Nos élus ne peuvent résister aux pressions des lobbyistes et des experts du privé qui souvent proviennent de la jungle politique.

En 1994, la revue d'affaires *Canadian Business Economics* et les économistes Sid Ingerman et Robin Rowley de l'Université McGill affirmaient : «Ottawa doit réévaluer les exemptions fiscales pour les REER» (*Le Devoir*, 4 octobre 1994). Ils suggéraient de les abaisser, sinon de les abolir. Et que dire du titre de cet article du *Devoir* du 30 septembre 2002 : «Dumont veut abolir

les abris fiscaux». Enfin, signalons un autre article paru dans La Presse du 23 janvier 1994 et intitulé : «Ottawa va sabrer les abris fiscaux». Ottawa a plutôt sabrer dans les services publics et piger dans la caisse de l'assurance-emploi des travailleurs. Toutes ces promesses de sabrer dans les abris fiscaux n'étaient qu'une mise en scène pour endormir la population. En fait, les puissants lobbies des institutions financières et des bonzes n'ont eu aucune difficulté à persuader les politiciens du « bienfait » de bonifier les abris fiscaux actuels et d'en ajouter d'autres, comme le CELI, le REEI (régime enregistré d'épargne invalidité), les RRI (régime de retraite individuel), le REA (régime d'épargne actions du Québec), le REEE (régime enregistré d'épargne études) etc. Par exemple, la Banque de Montréal et son dirigeant Jacques Ménard, trouvent que le plafond maximal de 22 000 \$ par année à un REER n'est pas assez élevé et ils font fait pression auprès des élus pour les augmenter afin de corriger cette «injustice» faite à nos riches bienfaiteurs (*La Presse*, 23 avril 2010). Pourtant, quelques mois auparavant, l'économiste en chef de la Banque de Montréal, Sherry Cooper a déclaré : «Épargner, l'affaire des riches» (*La Presse*, 21 septembre 2009). Faut donc que la population entretienne correctement ses riches en maintenant et en bonifiant leurs vaches sacrées. Une simple question de solidarité! Et que dire de Stephen Harper qui, en pleine campagne électorale de 2011, veut doubler le plafond des cotisations annuelles du CELI, en les faisant passer de 5000\$ à 10 000\$! En 1996, dans son rapport annuel, le vérificateur général du Canada, monsieur Denis Desautels, avait écrit et mentionné que : «L'emploi abusif des abris fiscaux fait perdre des revenus importants au gouvernement fédéral» (*Le Soleil*, 8 mai 1996). Encore davantage aujourd'hui avec la multiplication des abris fiscaux et leur générosité accrue.

### **III. PLUS DE REER POUR LES PONTES ET LES POTES**

Que les REER bénéficient principalement aux nantis fait presque l'unanimité devant une évidence qui crève les yeux. Bien qu'avant 2000, les REER constituaient une politique fiscale coûteuse et inéquitable, nos gouvernements en ont rajouté en augmentant considérablement les bénéfiques fiscaux et en accroissant à cet effet ses dépenses publiques de plusieurs centaines de millions par année. D'abord, le libéral Paul Martin, les a bonifié en 2003 (lui qui était censé les réduire) : «Le plafond REER sera haussé à 18 000\$» (*Journal de Montréal*, 19 février 2003) et le journal *Les Affaires* qui, deux fois plutôt qu'une, titrait : «Les changements apportés profiteront aux plus riches» (5 avril 2003) et «REER amélioré : un cadeau aux médecins et avocats». Quant à *La Presse*, elle, titrait le 24 février 2003 : «Le nouveau plafond REER sauvera-t-il... les marchés boursiers en déroute?». Faut sauver en priorité le marché boursier, le reste attendra.

Puis, en 2005, le ministre conservateur fédéral des finances, Ralph Goodale a fait passer la cotisation maximale annuelle des REER de 18 000\$ à 22 000\$, afin, lui aussi, d'aider

généreusement les nantis, les institutions financières milliardaires et le marché boursier. Le titre de *La Presse* du 24 février 2005 est révélateur : «Une modification aux REER profitera aux hauts salariés» et le *Journal de Montréal* du 28 février 2005 qui signalait que : «La hausse de la contribution maximale à un REER de 18 000\$ à 22 000\$ décrétée dans le budget de Ralph Goodale ne touchera qu'environ 1% des contribuables. Un cadeau pour 120 000 Québécois». Pourtant, lors d'un sondage publié dans le *Journal de Montréal* du 8 janvier 2005, il était mentionné que : «Les Québécois préfèrent les régimes publics de pension de retraite aux REER». Nos élus ne considèrent pas ce que la population souhaite. Il y a tout de même des limites à la démocratie. L'important est de combler les besoins de l'élite et de stimuler le marché boursier. Comme l'a signalé récemment *Le Devoir* du 11 mars 2011 : «La démocratie, une «distraction» dont les Canadiens ne se soucient guère, estiment les troupes de Harper». Voilà pourquoi la population croit que les élus sont corrompus (*La Presse*, 6 décembre 2006) et que les politiciens fédéraux sont de moins en moins honnêtes (*La Presse*, 25 avril 2011).

Mais le comble du mépris revient encore une fois au gouvernement conservateur du Canada. Après avoir bonifié les REER, ajouté le CELI et baissé radicalement les impôts de compagnies, le ministre des finances Jim Flaherty a mentionné que «Les Canadiens devront contribuer davantage au Régime de pension du Canada» (*Le Devoir*, 15 juin 2010). Incroyable mais vrai. La privatisation par les élus aux opportunistes de nos ressources naturelles et de nos services publics poursuit inexorablement son chemin et les pensions publiques de retraite vont aussi y passer au profit des institutions financières qui salivent face à ce marché immensément lucratif. Les titres de ces deux articles de la Presse corroborent nos dires : «C.D. Howe préconise le remplacement des régimes de rentes d'État par des REER» (*La Presse*, 30 janvier 1996) et «Les régimes publics de pensions devront être moins généreux» (*La Presse*, 2 mai 1996). On doit donc en conclure, comme cela se fait depuis belle lurette, que l'État devra être plus généreux pour les régimes privés comme les REER et les CELI financés qu'ils sont par des deniers publics. C. D. Howe, organisme de recherche patronal qui préconise le remplacement des pensions de vieillesse publiques par des REER privés, a suggéré en 2006 «d'accroître le plafond des cotisations aux REER» (*Les Affaires*, 13 mai 2006). Le jupon dépasse. Ce sont eux les révolutionnaires.

Signalons également le puissant lobby de la Sun Life qui, en 2007, mentionnait : «Les particuliers ont hérité de la responsabilité de prévoir eux-mêmes leurs revenus à la retraite. «Retraite : préparez-vous à manquer d'argent» (*La Presse*, 29 mai 2007). Allô héritage! Les assureurs peuvent faire leur part pour aider les futurs retraités, qu'a ajouté sans rire le président de la Sun Life. Exit donc les pensions de vieillesse publiques. La nouvelle présidente québécoise de la Sun Life, madame Isabelle Hudon, se réjouit naturellement de l'introduction du régime volontaire d'épargne-retraite (RVER) géré par les assureurs privés (*Le Devoir*, 22 mars 2011). Voilà que le souhait exprimé par la Sun Life en 2007 se réalise «enfin» en 2011 grâce à la main invisible de l'économie capitaliste. Payant, payant! La solution géniale de l'ancien président de la Banque Laurentienne et de l'assureur La Laurentienne, monsieur Claude Castonguay, recyclé en

chercheur à l'organisme patronal Cirano, fut : «L'État doit forcer les travailleurs à épargner» (*La Presse*, 12 janvier 2011). Très courageux de sa part.

#### **IV. L'APPEL DE DÉTRESSE DES BANQUES ET DES BONZES POUR ABOLIR LA LIMITE DU CONTRÔLE ÉTRANGER**

Toujours la même démarche préconisée pour endoctriner la population, et même la culpabiliser. Le patronat arrive avec ses chercheurs universitaires de service et ses organismes de recherche affranchis qui pondent des études biaisées mais qui vont dans le «bon sens» et qui sont présentées sous le couvert d'un certain vernis scientifique. Puis ensuite, le patronat, se fondant sur les études de leurs franchisés, demandent et exigent de leurs politiciens des changements radicaux comme la privatisation des services publics et des ressources naturelles, la signature de traités de libre-échange, des baisses d'impôts et plus de subventions aux entreprises, la bonification et la multiplication d'abris fiscaux, la tolérance et même la complicité des élus à l'évasion fiscale dans les paradis fiscaux, etc.

Un article de *Les Affaires* du 15 février 2003 intitulé "La règle du 30 % pour le contenu étranger contestée" reflète bien cette stratégie. La règle du contrôle étranger dans les REER fut d'abord contestée vigoureusement par les cabinets d'experts-comptables, les banques, les conseillers en placements et les gestionnaires de fonds qui se sont servis des résultats d'une étude de leurs économistes de l'Université Western Ontario "pour exiger l'abandon de la limite du contrôle étranger dans les REER". C'est bien la moindre des choses que des abris fiscaux financés intensément par des fonds publics servent uniquement à financer des entreprises canadiennes afin de créer de l'emploi et des investissements dans notre pays. Mais pour ces opportunistes, tel n'est pas le cas. Pour satisfaire leurs propres intérêts pécuniers, il y a plus d'argent à faire en finançant des compagnies étrangères avec des fonds publics canadiens.

Puis, le 9 février 2005, *La Presse* titrait : «Le plafond de contenu étranger des REER doit être levé, soutient la Banque TD». Et pas longtemps après ce cri du cœur de la Banque TD, on pouvait lire dans *Le Devoir* du 28 février 2005 : «Ralph Goodale (ministre conservateur des finances) a créé la surprise en éliminant le plafond de 30 % imposé au contenu étranger d'un REER ou d'une caisse de retraite». Quelle surprise au juste? C'était écrit dans le ciel que le gouvernement conservateur accommoderait les banques, dont le ministre Jim Prentice vient justement de quitter la politique fédérale pour se joindre à la Banque CIBC précédé par l'ex-ministre conservateur Michael Fortier qui a été embauché par la Banque Royale. Ce jeu de chaises musicales entre la politique, les banques et le privé en général aide à tisser des liens serrés et des amitiés.

Et comme cela se doit, suite à cette modification, le *Journal de Montréal* titrait : «Les banques devraient profiter des REER investis à l'étranger» (29 mars 2005) et «REER : l'abolition du plafond de contenu étranger bien accueillie par l'industrie» (5 mars 2005). Vous m'en direz tant!

## **V. L'APPEL DE DÉTRESSE DES BANQUES DE RESSUSCITER LE REA MALGRÉ LA CRISE**

Même si de 1979 à 2003, le régime d'épargne-actions du Québec fut un fiasco qui a coûté plus d'un milliard de dollars en fonds publics au Québec et qui a permis aux avocats, courtiers, comptables et banques d'encaisser 700 millions de dollars en commissions et frais de tout acabit (*La Presse*, 23 mars 2009), le gouvernement libéral de Jean Charest, cédant une fois de plus aux pressions des institutions financières et des professionnels (avocats et comptables) a réintroduit cet onéreux abris fiscal en 2009 en pleine période de crise où il a été demandé aux Québécois d'être «solidaires» et d'accepter sans rechigner d'importantes hausses des taxes à la consommation (TVQ) et des tarifs exigés sur nos services publics (santé, électricité, éducation, etc.).

«Il faut raviver le REA. Le PDG de la Banque Nationale plaide pour la résurrection du régime d'épargne-actions» (*La Presse*, 28 février 2009). Oh, surprise, pas longtemps après, «Le REA renaît de ses cendres» que titrait *La Presse* du 20 mars 2009. Faut dire que l'actuel ministre libéral du développement économique du Québec Clément Gignac était, il y a pas de ça longtemps, économiste en chef de la Banque Nationale. Comme dirait l'autre, «il a ses entrées» qui lui permettent d'être bien branché. Et la Bourse de Toronto qui est heureuse : «TMX se réjouit de la renaissance du REA» (*Le Devoir*, 30 avril 2009). Ce même gouvernement, prétextant la crise, augmente les taxes à la consommation et les tarifs en santé et en éducation, mais se permet de faire cadeau de plusieurs millions de dollars aux institutions financières, aux professionnels et aux nantis. À qui va profiter au juste les REA : les intérêts collectifs ou les intérêts particuliers?

## **VI. LE RÉGIME DE RETRAITE INDIVIDUEL (RRI)**

Si le REER à 22 000\$ s'adresse principalement aux nantis, le RRI vise quant à lui les «mieux nantis» que mentionnait l'article du *CA magazine* (comptables agréés) du mois de janvier 2004. Le RRI permet aux hauts dirigeants d'entreprises de cotiser annuellement pour des montants nettement supérieurs aux 22 000\$ maximums autorisés par les REER. Le RRI constitue une

dépense déductible pour les entreprises et un avantage non imposable pour les mieux nantis. Et le journal *Les Affaires* du 6 novembre 2004 qui titrait : «Le régime de retraite individuel a de nombreux avantages». De nombreux avantages pour qui au juste? La farce grotesque continue.

## **VII. LA CRÉATION D'UN AUTRE ABRI FISCAL : LE COMPTE D'ÉPARGNE LIBRE D'IMPÔT (CELI)**

Les preuves sont probantes : les abris fiscaux coûtent des milliards de dollars en fonds publics et profitent à une minorité de privilégiés. À l'encontre de l'élémentaire équité fiscale et de la justice sociale, plutôt que d'éliminer ces cadeaux fiscaux consentis aux nantis, le gouvernement fédéral a créé en 2008 un nouvel abri fiscal du nom de compte d'épargne libre d'impôt (CELI), auquel toutes les provinces ont adhéré, qui permet aux contribuables d'y investir 5 000\$ par année, et dont les revenus accumulés ne sont pas imposables. Et, voulant accommoder davantage ses amis, Stephen Harper vient de promettre, en pleine campagne électorale du printemps 2011, de rehausser les cotisations annuelles admissibles au CELI de 5 000\$ à 10 000\$, en plus de continuer à baisser l'impôt sur le revenu des compagnies milliardaires : «Baisse d'impôts des entreprises : Harper garde le cap» (*La Presse*, 8 janvier 2011). Pour compenser ces manques à gagner découlant de cadeaux publics faits aux monarques, il n'y a aucun problème puisque Harper va tout simplement couper dans les services publics de ses sujets : «Coupes annoncées de 4 milliards de dollars. Le chef du PCC refuse de donner des précisions» (*La Presse*, 11 avril 2011). Pathétique!

Déjà que la vaste majorité des Canadiens et des Québécois ne cotisent ni aux REER, ni aux REEE, ni aux REEI, ni au REA, etc. Une vraie honte. «Des épargnes à l'abri de l'impôt. Ottawa surprend en créant le miroir du REER» que titrait *Le Devoir* du 27 février 2008. Les institutions financières milliardaires et les riches jubilent une fois de plus. Et sans surprise, le *CA mazagine* du mois de janvier 2009 titrait : «Lent départ pour les comptes d'épargne libre d'impôts». À verser dans le créneau de l'humour, ces articles de *La Presse* du 6 janvier 2010 : «À qui s'adresse le CELI?» et celui-ci : «Que choisir : CELI ou REER?». Est-ce la classe moyenne qui a demandé l'instauration du CELI?

## VIII. LE REER-SANTÉ, C'EST POUR BIENTÔT

Après le Régime enregistré d'épargne études (REEE) et le régime enregistré d'épargne-retraite (REER), va venir (suite à la privatisation continue de notre système public de santé et face au puissant lobby des assureurs) le REER-santé comme l'a exigé le vice-président des compagnies d'assurances, monsieur Yves Millette, (*La Presse*, 12 octobre 2000) et l'ancien PDG de l'assureur L'Industrielle-Alliance, l'ancien ministre libéral des finances Raymond Garneau : «Raymond Garneau propose la mise en place d'un REER-santé» (*Le Journal de Montréal*, 3 mai 2000). Et il y a les universitaires de service, Bernard Lauzon et Claude Beauregard de l'École nationale d'administration publique (ENAP), qui ont intitulé ainsi leur opinion paru dans *Le Devoir* du 20 juin 2005 : «Un nouveau REER pour financer la santé». Pas content, le regretté Sylvain Vaugois clamait dans *Le Journal de Montréal* du 4 mai 2000 : «REER-santé : Le Groupe Vaugois revendique la paternité du concept». On va lui laisser la paternité en honneur à sa mémoire. Ainsi, la santé privée, comme l'éducation privée d'ailleurs, n'aura de privé que le nom étant financé abondamment par des fonds publics et profitant principalement au gratin de la société. Une autre drôle qui émanait du chroniqueur Jean-Philippe Décarie du *Journal de Montréal* (4 mai 1998) qui avait suggéré «Un REER Expos». Tant qu'à y être, pourquoi pas un REER-Nordiques, un REER-Orchestre symphonique de Montréal et un REER-nid-de-poule?

## IX. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Les Québécois et les Canadiens l'ont répété à plusieurs reprises qu'ils préféreraient le réinvestissement dans les services publics plutôt que les baisses d'impôts et la multiplication des abris fiscaux. À l'encontre de la volonté de la majorité, les gouvernements ont baissé quand même les impôts, qui ont profité surtout aux riches et aux compagnies, se privant ainsi volontairement de milliards de dollars en recettes fiscales. Aux oubliettes le financement des services publics délabrés. Ils préfèrent les privatiser et les financer par après avec des fonds publics. Déjà en 1995, *Le Devoir* du 14 décembre titrait : "Le filet de la sécurité sociale se réduit comme une peau de chagrin" (on en est rendu à la peau des dents) et *Le Devoir* du 18 avril 1998 mentionnait : "Programmes sociaux : préparons-nous à une nouvelle réalité", c'est-à-dire à moins, s'entend.

En 2005, la majorité des Québécois a signalé qu'elle préférait les régimes publics de pension de retraite aux REER (*Journal de Montréal*, 8 novembre 2005). Mais, Jean Charest préfère les REER comme l'indique le titre de cet article du *Devoir* du 15 juin 2010 : «Pour stimuler l'épargne, Québec songe à créer un REER public». Dans les faits, après avoir consulté ses

«experts», le REER public s'est métamorphosé en REER privé (RVER). Toujours la même sornette hypocrite de : «Pour stimuler l'épargne», mais les Québécois et les Canadiens ont peu d'épargne et beaucoup de dettes. Suite aux pressions des lobbyistes, Jean Charest l'a créé son nouveau régime enregistré d'épargne-retraite (RVER) lors de son dernier budget du mois de mars 2011. Il sera dorénavant obligatoire pour tous les travailleurs sans aucune participation des employeurs contrairement à plusieurs autres pays. En plus, ce nouveau véhicule fiscal sera administré par le privé qui investira à l'étranger, comme le font les banques, nos épargnes subventionnées par des fonds publics. La privatisation des pensions de retraite se poursuit à très haute vitesse.

Voici la dure réalité souvent catastrophique de la majorité des Canadiens et des Québécois retraités telle que signalée dans le titre de certains articles de journaux :

- Trois Canadiens sur quatre craignent de manquer de revenus à la retraite (*Journal de Montréal*, 30 août 2004);
- Les retraités québécois au seuil de la pauvreté (*La Presse*, 29 mai 2006);
- Les Canadiens sont incapables d'économiser pour leur retraite (*Les Affaires*, 15 février 2003);
- Selon Statistique Canada. Un ménage sur trois n'a pas les ressources financières pour profiter de la retraite (*Journal de Montréal*, 14 janvier 2002);
- Plusieurs retraités touchent des pensions insuffisantes (*Journal de Montréal*, 7 novembre 2003);
- Selon Statistique Canada. Les Canadiens de plus en plus inégaux devant la retraite (*La Presse*, 27 septembre 2006);
- Plusieurs Canadiens comptent encore sur l'État pour leur retraite (*Le Devoir*, 26 août 2002);
- La moitié des Canadiens s'inquiètent de leurs finances à l'aube de la retraite (*La Presse*, 15 juin 2010);
- Selon Statistique Canada. Les Canadiens pourraient mettre plus d'argent dans leur REER... s'ils en avaient (*Le Devoir*, 5 décembre 1995);
- Les jeunes n'ont pas de REER (*Le Devoir*, 3 mars 2003).

Devant l'évidence et au nom de l'intérêt supérieur de la majorité, les gouvernements doivent abolir immédiatement les abris fiscaux comme le CELI, le REA, le RRI, le REEE (rendre plutôt les études universitaires gratuites comme dans plusieurs pays européens) et ramener les REER et les RVER (volontaires et non obligatoires) à une cotisation maximale annuelle de 5 000 \$. Rappelons qu'un Canadien sur quatre seulement cotise à un REER, et ce canadien minoritaire effectue une cotisation médiane annuelle de seulement 2 780\$. Je sais que je vais en décevoir plusieurs et ma réputation de socialiste va en prendre pour son rhume pour m'obstiner à ne pas vouloir éliminer complètement les REER plutôt que de les ramener à 5 000\$. Mais je suis un homme de compromis. Déjà, à 5 000\$, faut s'attendre à de furieuses réactions et à du gros chantage de la part des nantis et des institutions financières. Je le répète, face à la situation financière alarmante des retraités, faut penser aux intérêts collectifs avant ceux des puissants lobbies des non moins puissants intérêts privés. Quant au RVER (régime volontaire d'épargne-retraite) nous disons oui à la condition que l'employeur contribue, au minimum, dans les mêmes proportions que l'employé comme cela se fait dans plusieurs pays et que les fonds soient administrés par l'État afin de réduire l'énorme bureaucratie privée, diminuer les frais de gestion et éliminer les nombreux cas de malversations, d'abus et de fraudes émanant des gestionnaires et conseillers privés.

Au bas mot, seulement les REER coûtent en fonds publics au fédéral plus de 20 milliards de dollars l'an et plus de 4 milliards de dollars au Québec pour satisfaire les intérêts particuliers des nantis et des institutions financières milliardaires. Ajoutons à cela plusieurs autres milliards de dollars en manque à gagner fiscal pour les gouvernements chaque année avec les nombreux autres abris fiscaux sans compter l'évasion fiscale dans les paradis fiscaux. Devant tant d'inégalités économiques et de pauvreté et face à des services publics dévastés et sous-financés, les milliards de dollars ainsi récupérés par l'État, sans augmenter les taux d'impôts de quiconque, pourront être réinvestis dans les services publics pour tous. On ne parle pas de surtaxer personne mais seulement d'abolir des cadeaux fiscaux intolérables consentis à une minorité. N'ayez crainte, ceux qui gagnent 100 000\$ et plus par année vont continuer à épargner même si on leur retire leurs bonbons fiscaux.

La solution la plus équitable et souhaitée par la population est de sabrer dans les abris fiscaux et d'augmenter les pensions de vieillesse publiques pour tout le monde. Adopter des politiques pour accroître les salaires des travailleurs est également indispensable. N'oublions pas que le salaire des travailleurs stagne depuis plus de trente ans alors que l'on a connu, au cours de cette période, une importante croissance économique au Canada et au Québec. Selon Statistique Canada : «Les entreprises canadiennes sortent de la récession en pleine forme. En fait, leur santé financière n'a jamais été aussi bonne depuis 40 ans», tel que publié dans *La Presse* du 18 novembre 2009. Pourtant, Harper s'entête à baisser continuellement leurs impôts et à les inonder de subventions publiques alors qu'au même moment, il coupe dans les programmes sociaux et augmente les impôts et les taxes de la classe moyenne. Au Québec,

Jean Charest fait exactement la même chose que les conservateurs à Ottawa. On est rendu à défiscaliser les compagnies et les riches et à taxer la classe moyenne. Ça revient à ça la modernisation de l'État.

Je le répète, les abris fiscaux ne servent qu'à enrichir davantage les nantis au détriment de la classe moyenne et des démunis. Cela est démontré empiriquement simplement en analysant les données factuelles compilées par Statistique Canada et l'Agence du revenu du Canada. En passant, Statistique Canada et l'Institut de la statistique du Québec devraient publier plus souvent des données précises sur tous les abris fiscaux en déterminant, pour chacun d'entre eux, leurs coûts publics et en identifiant précisément leurs bénéficiaires véritables. Idem pour les subventions gouvernementales versées aux compagnies.

Jim Flaherty, ministre conservateur des finances, a affirmé sans broncher : "Les Canadiens devront contribuer davantage au Régime public de pension de retraite" (Le Devoir, 15 juin 2010). La solution est éminemment politique. Je suis assuré que la vaste majorité de la population sera d'accord avec nos propositions et je demande instamment aux médias écrits et parlés de mener quelques sondages sérieux à ce sujet pour voir si la population est favorable avec les politiques avancées dans cette étude.